

Les principales décisions prises par le comité syndical

1^{er} semestre 2025

Chères collègues, Chers collègues,

À l'approche des élections municipales de 2026, et donc du renouvellement de notre Assemblée, je tiens à vous informer que je ne solliciterai pas un nouveau mandat à sa présidence.

Après plus de 25 années d'engagement à la tête du SATESE 37, il m'apparaît naturel de laisser la place à d'autres énergies et d'ouvrir ainsi une nouvelle page.

Ces années ont été riches d'enseignements, de défis relevés et de réussites partagées. Ensemble, nous avons su moderniser notre syndicat, non endetté, renforcer la qualité du service rendu et ancrer notre action dans une exigence environnementale toujours plus forte.

Je suis fier du travail accompli collectivement et confiant dans l'avenir du SATESE 37, porté par une remarquable équipe, compétente et engagée.

Jusqu'à l'issue de ce mandat, je poursuivrai ma mission avec le même sérieux et la même fidélité à l'intérêt général, qui m'ont guidé durant toutes ces années.

Merci à toutes et à tous pour la confiance et le soutien que vous m'avez accordés.

Avec toute ma considération,

Joël Pélicot

Président du SATESE 37

POLITIQUE

Charte de l'Élu local

À l'occasion du Comité Syndical du 16 juin 2025, Monsieur le Président a procédé, devant les membres de l'Assemblée, à la lecture de la Charte de l'Élu local, document servant de « guide de bonnes pratiques » à ces derniers pour assurer leur mandat syndical en toute transparence et efficacité. À cette occasion, cette charte a été remise aux Elu(e)s présent(e)s, conformément à l'article L1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Politique et objectifs 2025

Lors de cette même réunion, l'Assemblée a fixé la Politique Qualité pour l'année 2025 et a déterminé les objectifs correspondants. Conformément à la démarche « sociétale » engagée depuis 2022 par le syndicat, intégrant les enjeux du développement durable, la stratégie annuelle a une nouvelle fois été établie selon les 3 axes suivants: environnemental, social/sociétal et économique.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

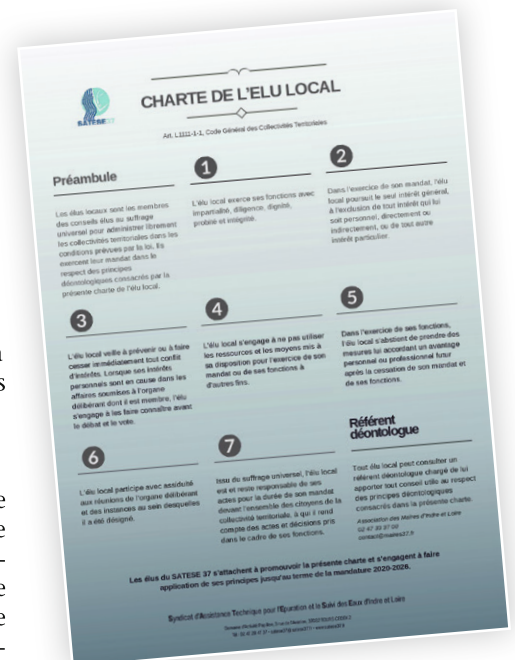
Délégations de compétences

Au titre de la compétence « Contrôle des raccordements AC », les membres de l'Assemblée délibérante ont approuvé l'adhésion des communes de Marray, Reugny et Tavant, à compter du 1^{er} avril 2025, ainsi que des communes de Beaumont-Louestault, Crouzilles, Luzé et la Tour-Saint-Gelin, à compter du 1^{er} juillet 2025.

RESSOURCES HUMAINES

RIFSEEP

Avant d'engager toute réflexion concernant la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des



Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à l'échelle globale du SATESE 37, il avait été décidé d'attendre spécifiquement la publication de l'arrêté concernant le cadre d'emplois des « techniciens », dont la représentation est majoritaire au sein de notre syndicat. Lors du Comité Syndical du 24 mars 2025, l'Assemblée s'est prononcée favorablement sur l'instauration de ce dispositif, à compter du 1^{er} avril 2025. À noter que l'application de cette mesure s'est faite à enveloppe constante.

Tableau des effectifs

À l'occasion du Comité Syndical du 16 juin 2025, il a été décidé de supprimer, à compter du 1^{er} juillet 2025, un poste



d'Adjoint Administratif principal de 2^e classe (retraite).

► PSC « agents de droit privé »

À l'instar des agents titulaires et des contractuels de droit public, le SATESE 37 a souhaité proposer à ses « agents de droit privé » une Protection Sociale Complémentaire (PSC), chargée de couvrir les risques « prévoyance » et « santé ». Une consultation en interne a été menée auprès d'assureurs susceptibles de garantir ces 2 risques. La réglementation prévoit toutefois des dispositions différenciées pour les salariés de droit privé, notamment le financement paritaire de ces contrats par l'agent (50%) et par l'employeur (50%). Lors du Comité Syndical du 16 juin 2025, les membres de l'Assemblée ont décidé de retenir les offres de COLLECTEAM et de BENEFIZ-Mutuelle MIASC, respectivement pour les garanties « prévoyance » et « santé ».

► Plan de formation 2025

À partir de la Politique Qualité 2025 et de ses objectifs, le syndicat a établi son plan de formation annuel comprenant 29 actions, dont 1 action collective (manipulation des extincteurs). Durant l'année, ce sont 16 agents sur 20 (80%) qui seront concernés par ce plan, dont le budget alloué est évalué à 7 510 euros, incluant 4 650 euros de cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

FINANCES

► Compte de gestion 2024

Lors du Comité Syndical du 24 mars 2025, l'Assemblée délibérante a approuvé le compte de gestion 2024 présenté par Madame la Comptable Publique.

► Compte administratif 2024

L'Assemblée s'est également prononcée sur la conformité du compte administratif 2024 au compte de gestion 2024 et a procédé à l'arrêt des comptes du syndicat. Le budget principal (M57) a fait apparaître un excédent de 666 469,36 euros en fonctionnement (dont 322 114,86 euros d'excédent « matières de vidange ») et un excédent de 154 691,40 euros en investissement. Le budget annexe (M49) a

fait apparaître, quant à lui, un déficit de 133 508,84 euros en fonctionnement.

► Budget primitif 2025

Enfin, l'Assemblée a approuvé le budget primitif 2025. En dépenses et en recettes, le budget principal (M57) s'élève à 2 094 072,42 euros en fonctionnement et 229 354,51 euros en investissement. Le budget annexe (M49) s'élève, quant à lui, à 531 979,00 euros en fonctionnement.

► Virement de crédits n°1 (22700)

Dans le but de régler les dernières factures relatives au remplacement des serveurs informatiques, il s'est avéré nécessaire, en avril dernier, de procéder de manière urgente à un virement de crédits entre chapitres et ce, conformément à l'autorisation accordée à Monsieur le Président par l'Assemblée délibérante. Cette dernière a donc pris acte de cette opération au budget principal (22700), lors du Comité Syndical du 16 juin 2025.

► Décision modificative n°1 (22700)

À l'occasion de cette même réunion, les membres de l'Assemblée ont approuvé la décision modificative qui leur a été soumise, dans le but d'ajuster les crédits à l'encours comptable du budget principal (22700).

COMMUNICATION EXTERNE

► Plan de communication externe 2025

Conformément à la Politique Qualité 2024, le syndicat a établi son plan de communication externe pour l'année. Outre les 5 actions liées à des obligations réglementaires (rapport annuel d'activité, rapport sur le prix et la qualité du service, bilans semestriels, comptes-rendus du Comité Syndical et du Bureau), 29 autres actions ont été inscrites dans ce plan.

QUALITÉ

► Démarche RSO

Dans le cadre de la démarche « Responsabilité Sociétale des Organisations » (RSO), Didier LORGERIE, Responsable Qualité - Gestion des Risques, a rappelé, dans un premier temps, que plusieurs groupes de travail



DEMARCHE RSO



Comité syndical du 24 mars 2025

ont été constitués en interne, selon différentes thématiques retenues. Parmi ces thématiques : les achats durables. L'intéressé a ainsi présenté le travail réalisé, depuis plusieurs semaines, par le groupe Investissons Durablement pour une Vie Responsable (IDVR) et les perspectives qui en découlent. Il a par ailleurs proposé à l'Assemblée une synthèse des actions engagées en matière de consommation d'énergie responsable. Enfin, l'intéressé a réalisé un focus sur les outils de promotion en faveur d'un entrepreneuriat et d'une industrie locale résilients et innovants.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

► Plan d'action 2025

Le plan d'action Hygiène et Sécurité, établi pour l'année 2025, a été adopté par les membres de l'Assemblée lors du Comité Syndical du 16 juin 2025. 26 actions de prévention des risques professionnels y sont recensées : 12 d'entre elles portent sur les différents contrôles périodiques, 8 sur le « cœur » de l'activité, 4 sur les démarches d'amélioration et 2 sur le suivi médical. Ces actions ont bien évidemment toutes pour objectif de permettre aux collaboratrices et collaborateurs du syndicat de disposer de conditions de travail satisfaisantes.

Pour en savoir plus...

Toutes les décisions et leurs documents sont consultables sur le site internet du SATESE 37 : www.satase37.fr



CALENDRIER DES PROCHAINS COMITÉS SYNDICAUX

Lundi 1^{er} décembre 2025

Lundi 30 mars 2026

Lundi 15 juin 2026

À la Maison des Sports de Parçay-Meslay, à 14h30 précises

www.satase37.fr



Imprimé par un imprimeur labellisé IMPRIM'VERT*



PEFC / 10-32-2667
PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT

Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire
ZA n°1 du Papillon, 3 rue de l'Aviation, 37210 PARCAY-MESLAY
Tél. 02 47 29 47 37 - Fax 02 47 29 47 38 - satase37@satase37.fr

Directeur de publication : Joël Pélicot - Rédaction : Stéphanie Riocreux, Rodolphe Rouault -
Conception/montage : EFIL Communication - www.efil.fr - ISSN : 2114-0545